



Divorce avec contrat de mariage à l'étranger

Par **robert sinclar**, le **22/05/2008** à **15:35**

Bonjour,

je me suis marié en 2006 (et en concubinage depuis 2002), sous le régime de la participation aux acquets, mon épouse travaillait et a pris un congé pour me suivre à l'étranger (Belgique) pour une durée de 3 ans. Nous avons déménagé en mai 2007 et depuis plus rien ne va, mais l'autre soucis est que nous n'avons plus de rapport sexuels depuis environ un an avant le mariage, j'ai eu confiance en l'avenir et je suis vraiment déçu, la meilleure chose semble le divorce... Nous avons acheté un appart à l'étranger et j'ai investi un apport de base à hauteur de 60 % et elle 40%. Elle gagnera, quand elle reprendra son job, 1450 € net par mois et je gagne 3600 € pour l'instant car mon salaire est majoré mais de retour en France dans deux ans et quelques mois, je regagnerai 1800 € net.

Pouvez vous me conseiller au mieux et savoir quoi faire pour l'appartement dans l'éventualité où je le garde car sinon je dois redéménager et savoir également à quoi elle a droit au vu du contrat de mariage établi.

Merci par avance